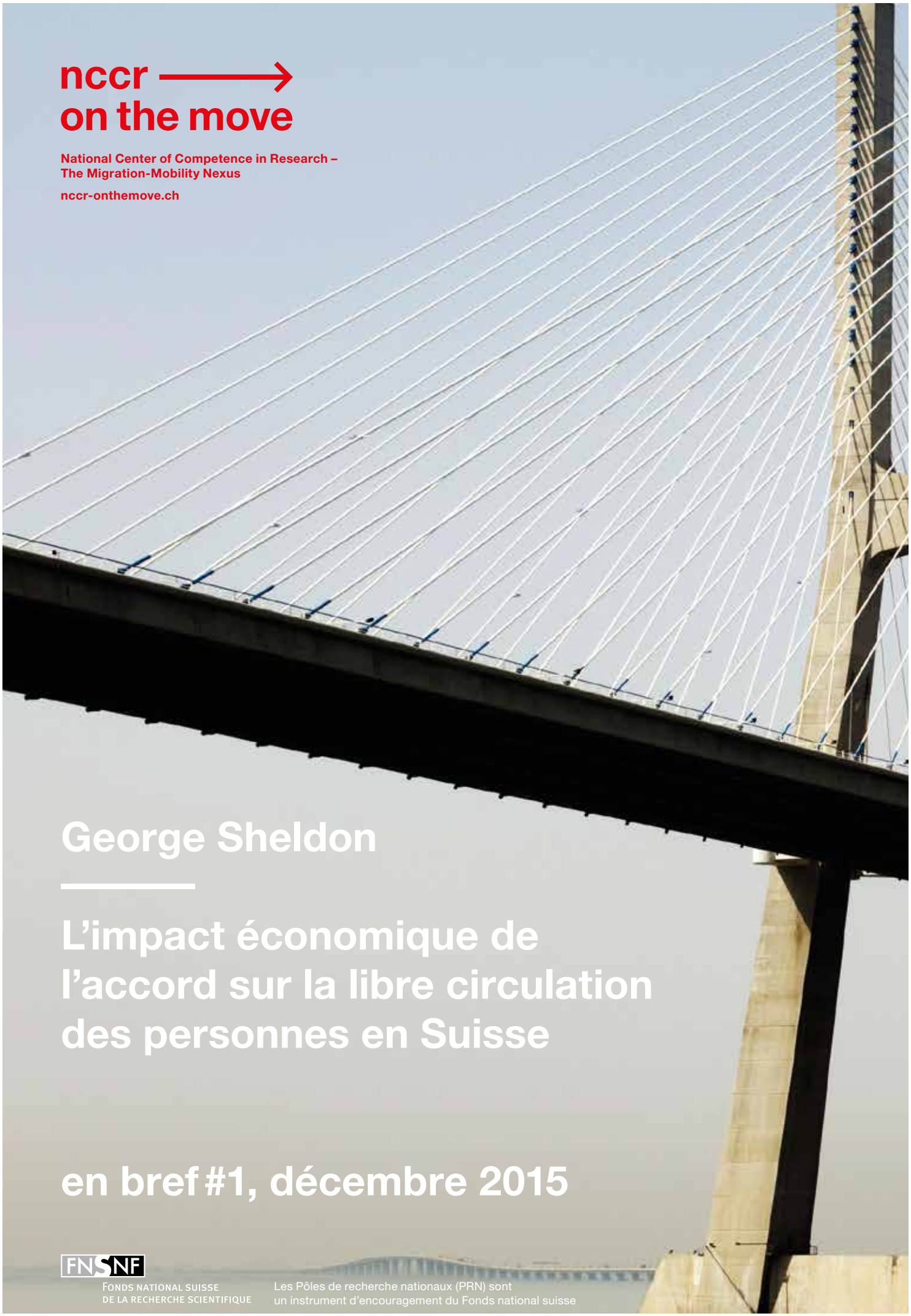

nccr on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus

nccr-onthemove.ch

George Sheldon

L'impact économique de l'accord sur la libre circulation des personnes en Suisse

en bref #1, décembre 2015

FNSNF
Fonds national suisse
de la recherche scientifique

Les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont
un instrument d'encouragement du Fonds national suisse

Messages aux décideurs

L'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'UE/AELE n'a pas conduit à un afflux massif d'immigrants.

—

Le taux de chômage plus élevé parmi les travailleurs étrangers en Suisse n'est pas une conséquence de l'accord sur la libre circulation des personnes.

—

L'immigration liée à l'accord sur la libre circulation des personnes n'a eu pratiquement aucune incidence sur la situation du marché de l'emploi des travailleurs résidents.

—

L'économie suisse a bénéficié de l'accord sur la libre circulation des personnes.

—

L'accord sur la libre circulation des personnes a renforcé le budget fédéral.

Ce que nous entendons par…

…Immigration nette
Immigration moins émigration ou la distance verticale entre les lignes foncées et claires du graphique 1. D'autres termes utilisés et prêtant moins à confusion sont migration nette ou solde migratoire.

…Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE
L'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes qui a été signé le 21 juin 1999 a engendré une suppression progressive des obstacles au mouvement transfrontalier des personnes et une libéralisation partielle de la prestation transfrontalière de services. Il a été approuvé par les électeurs suisses en 2000 et est entré en vigueur le 1er juin 2002. Initialement, il s'appliquait uniquement à ce qu'on appelle les États membres de l'UE17 et de l'AELE. En 2006, il a été étendu au groupe de pays connus sous le nom d'UE8, puis en 2009 à la Bulgarie et à la Roumanie (UE2).

…Système de contingents
Sous un système de contingents, le pays hôte fixe une limite supérieure à la nouvelle immigration, limitant ainsi l'afflux d'étrangers.

Un grand nombre de craintes et préoccupations sont associées à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE/AELE : l'immigration de masse, la pression sur les finances publiques engendrée par les chômeurs étrangers, ou la perte d'emploi et de salaire suite à une compétition accrue entre natifs et migrants, pour ne citer que quelques exemples. Les résultats d'une recherche empirique menée dans le cadre de «nccr – on the move» indiquent que nombre de ces craintes et préoccupations sont en grande partie infondées.

Comme l'indique le titre d'une initiative populaire récente, certains Suisses estiment que l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE/AELE a entraîné un afflux massif d'étrangers. D'autres citent le taux de chômage élevé parmi la population étrangère et en déduisent que l'accord met à mal le budget fédéral. Malgré l'introduction de mesures dites d'accompagnement visant à protéger les travailleurs contre ces risques, d'autres encore ont peur de perdre leur emploi ou de voir leur revenu diminuer suite à une concurrence accrue sur le marché du travail. Enfin, certains observateurs pensent que l'immigration a peu apporté sur le plan économique et citent pour preuve que le produit intérieur brut par habitant (PIB), un indicateur courant de mesure du niveau de vie, n'a guère progressé depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes.

«Immigration de masse»
La forte augmentation de la population étrangère est due essentiellement à l'immigration en provenance des pays du nord de l'UE17/AELE et non européens, qui a débuté au milieu des années 1990 sous l'ancien régime des contingents et a culminé en 2002, lors de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (voir graphique 1). Depuis, l'immigration provenant de ces pays a suivi une tendance à la baisse, et l'on pourrait ainsi conclure que l'accord sur la libre circulation des personnes a plutôt entraîné une baisse de l'immigration.

La perception du contraire par le public est liée à l'utilisation fréquente de l'expression «immigration nette», un terme qui peut prêter à confusion (voir «Ce que nous entendons par…»). Lorsque l'immigration est supérieure à l'émigration, la population étrangère augmente. Cependant, l'immigration nette, ou le changement du nombre total d'étrangers, peut augmenter

Graphique 1: Immigration et émigration, pays de l'UE17/AELE, 1991–2012

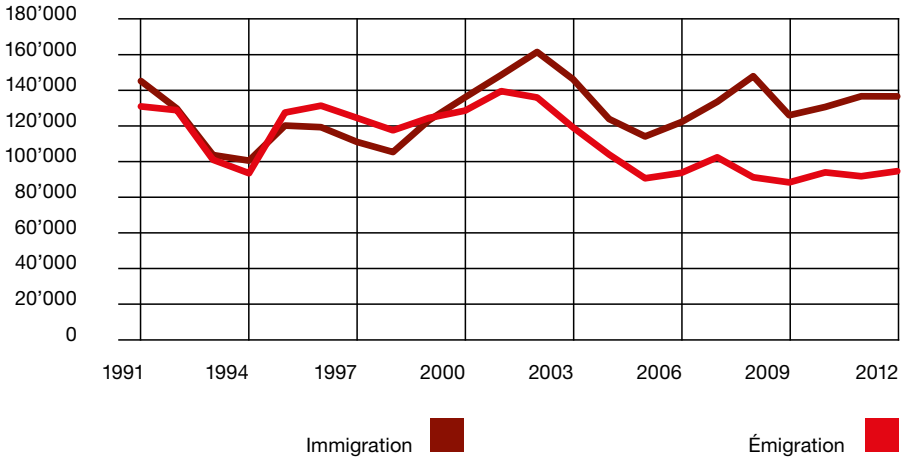

Source: Secrétariat d'État aux migrations (SEM), comprend les détenteurs de permis de résidence de moins d'un an, calculs personnels

malgré un recul de l'immigration. Il suffit que le niveau de l'émigration baisse davantage que celui de l'immigration. En effet, c'est la raison même pour laquelle la population étrangère a augmenté après l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (voir graphique 1). Parce que le terme « immigration nette » induit en erreur et suggère qu'une augmentation de l'immigration nette nécessite une hausse de l'immigration, la plupart des observateurs n'ont pas pris en compte cet aspect.

—

« D'après les données statistiques, seule une faible part de l'augmentation du nombre de ressortissants de pays de l'UE / AELE depuis 2002 est liée à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. »

—

Nos analyses statistiques indiquent que tout juste 28 pour cent de l'augmentation de la population étrangère des pays membres de l'UE / AELE est imputable à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Deux points de pourcentage sont le résultat d'un flux migratoire renforcé et 26 points de pourcentage celui d'une baisse de l'émigration, c.-à-d. d'une sédentarité grandissante des immigrés comme le suggère le graphique 1. La prolongation de un à cinq ans du permis de séjour, concédée dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes, est une raison probable de cette sédentarisation. L'impact potentiel de la prolongation du permis sur l'émigration a été pratiquement ignoré à ce jour.

Chômage parmi la population étrangère

Le taux de chômage élevé actuel parmi les travailleurs étrangers n'est pas dû à l'accord sur la libre circulation des personnes, mais au grand nombre de travailleurs peu qualifiés recrutés par les entreprises suisses pendant des décennies et pour lesquels il manque aujourd'hui des débouchés. Jusqu'au milieu des années 1990, 50 pour cent des travailleurs étrangers recrutés à l'étranger étaient sans formation professionnelle et moins de 20 pour cent avaient un diplôme universitaire (voir tableau 2). Dans les années 1990, un changement radical a eu lieu : aujourd'hui moins de 20 pour cent des travailleurs immigrés sont peu qualifiés, et plus de 50 pour cent ont un diplôme universitaire. Cette inversion de la situation s'explique essentiellement par deux tendances à long terme : la délocalisation et le progrès technique favorisant une main-d'œuvre qualifiée. Ces évolutions ont eu un impact sur les marchés de l'emploi de l'ensemble des nations industrialisées modernes, renforçant la demande des employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre hautement spécialisée plutôt que peu qualifiée.

Situation du marché de l'emploi des travailleurs résidents

Les résultats de notre analyse statistique indiquent que, pour les travailleurs résidents, l'afflux de travailleurs étrangers n'a guère eu d'impact sur la situation du marché de l'emploi. Ni leurs salaires, ni leurs emplois n'ont souffert. Ces données ne devraient pas surprendre, puisque les employeurs suisses recrutent des travailleurs étrangers essentiellement pour pourvoir des postes restés vacants. En ce sens, l'immigration sert à alléger la pression sur le marché du travail intérieur.

—

« Dans la mesure où l'offre nationale de compétences requises est insuffisante, les efforts de recrutement se tournent vers l'étranger. »

—

Immigration et croissance

Environ un tiers de la croissance économique suisse atteinte entre 2003 et 2009 peut être attribué à l'immigration en provenance des pays membres de l'UE / AELE, qui a suivi l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Le rythme de la croissance économique, la productivité du travail et le PIB par habitant se sont également améliorés suite à l'immigration de l'UE et de l'AELE. Si l'on n'a pas pu percevoir des effets similaires au niveau fédéral, c'est parce que l'afflux de personnes de pays membres de l'UE / AELE entrées après 2002 ne représente que 6 pour cent de la population résidente permanente et 7 pour cent de la population active en 2010. Il est donc irréaliste de s'attendre à un grand impact au niveau global.

>

Graphique 2 : Niveau d'éducation d'immigrants employés à plein temps âgés de 29 ans ou plus et ayant immigré au cours des cinq dernières années, 1965 – 2000

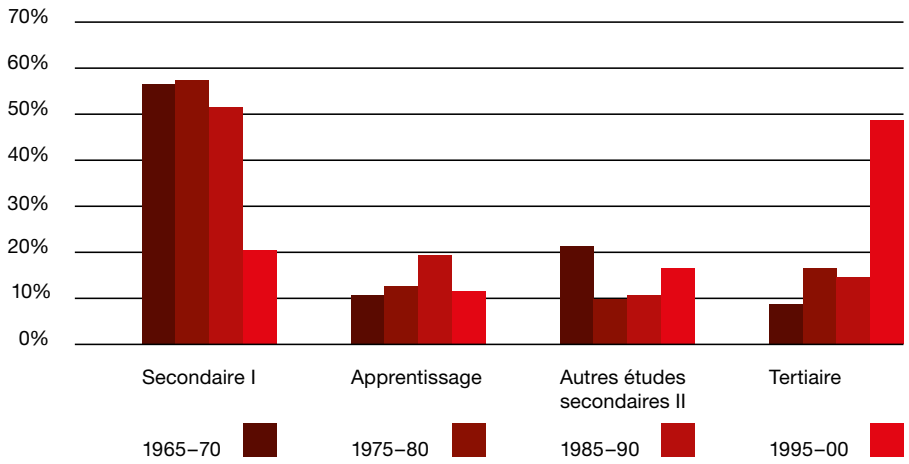

Source : Données harmonisées des recensements de la population en Suisse 1970 – 2000, calculs personnels

Allègement pour les finances de l'État

Actuellement, l'État profite également de l'immigration. En moyenne, les revenus annuels de la Confédération sont estimés à 15'000 francs par ménage d'immigrés venus de l'UE17/AELE. En effet, le montant que les étrangers payent sous forme d'impôts et de cotisations est plus élevé que celui qu'ils touchent en transferts et prestations. Cependant, lorsque les immigrés vieilliront et s'établiront de manière permanente, la situation changera. En présumant que les autres facteurs resteront identiques, l'excédent budgétaire tombera à zéro d'ici à environ 40 ans. Toutefois d'ici là, la valeur actuelle de l'excédent perçu aura atteint la somme de 270'000 à 300'000 francs en moyenne par famille d'immigrants.

Conclusion

Dans ce contexte, l'annulation de l'accord sur la libre circulation des personnes et le retour au régime des contingents ne semblent guère présenter d'intérêt du point de vue économique. Une réintroduction des contingents ne limiterait sans doute pas la croissance de la population étrangère. Ils ont été inefficaces par le passé: d'une part, parce qu'ils ont toujours été fixés pour répondre aux besoins de l'économie et, d'autre part, parce qu'ils ne s'appliquent pas à des formes quantitativement importantes d'immigration telles que le regroupement familial. Aussi, les contingents ne règlent pas la principale cause de l'augmentation actuelle de la population étrangère, à savoir la baisse de l'émigration.

Lectures complémentaires

Can, Ensar. *Verdrängungseffekte des Freizügigkeitsabkommens Schweiz-EU auf dem Schweizer Arbeitsmarkt.* Bâle: Département d'économie, Université de Bâle, 2014.

Can, Ensar, Nathalie Ramel, und George Sheldon. *Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz.* Bâle: Département d'économie, Université de Bâle, 2014.

Ramel, Nathalie. «Fiskalische Inzidenz der neuen Einwanderung in die Schweiz.» Dans: *Drei Studien in angewandter Arbeitsmarktökonomie*, Thèse de doctorat, chapitre 1. Bâle: Département d'économie, Université de Bâle, 2014.

L'impact économique de la nouvelle migration et les questions d'intégration

Projets de «nccr – on the move»
George Sheldon et Alois Stutzer, Université de Bâle

L'afflux important d'étrangers en Suisse depuis le milieu des années 1990 a été la source d'inquiétudes quant à l'impact économique des nouveaux migrants et à leur intégration au sein de la société suisse. En employant la théorie économique et l'économétrie appliquée et à l'aide d'un large éventail de sources de données, ce projet analyse un nombre de questions importantes liées à la migration récente.

en bref #1 examine un nombre de conclusions de ce projet.

Contact pour en bref #1: George Sheldon, chef de projet, george.sheldon@unibas.ch

Le «nccr – on the move» est un Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études de migration et de mobilité. Il a pour but d'améliorer la compréhension des dynamiques contemporaines de la migration. Créé pour élaborer de nouvelles perspectives sur la réalité changeante de la migration, le «nccr – on the move» rassemble des projets de recherche en sciences sociales, économie et droit. Géré depuis l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut dix-sept équipes de recherche de sept universités suisses, soit à Neuchâtel, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne et Lucerne.

«en bref» fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborées dans le cadre du «nccr – on the move». Les auteurs assument la responsabilité de leurs analyses et arguments.

Contact pour la série: Ursula Gugger Suter, responsable communication, ursula.gugger@nccr-onthemove.ch